

# Programmes de progression collective - Industrie

## REGION DES PAYS DE LA LOIRE

### Présentation du dispositif

L'aide de la région vise à soutenir les projets collectifs visant à mobiliser les entreprises autour d'enjeux communs (métier, marché) dans le cadre de la stratégie économique régionale.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont bénéficiaires les entreprises et acteurs économiques ligériens.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

La modernisation de l'outil de production, la transition écologique et la transition numérique constituent en outre des démarches de changement sur lesquelles les filières doivent échanger entre elles dans la perspective de transposer des pratiques et des méthodes. La Région prévoit donc également d'accompagner des actions inter-filières sur ces thématiques en particulier.

Pour chaque filière industrielle, la Région prévoit ainsi de soutenir des démarches menées dans un objectif de progression collective. Ces actions pourront, sans exclusive, être portées par le réseau consulaire, un syndicat professionnel, un donneur d'ordre, un centre technique....Elles seront fondées sur la capacité de PME potentiellement concurrentes à travailler conjointement.

La Région sera dès lors à l'écoute de toute initiative concernant :

- l'échange de bonnes pratiques,
- l'excellence industrielle,
- la mise en réseau,
- la mutualisation de moyens,
- le partage des risques inhérent à l'expérimentation,
- la captation collective de contrats,
- les transitions écologique et numérique de l'industrie.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de l'aide sera fonction du type de projet sélectionné.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Le dossier de demande d'aide doit être déposé auprès de la Région des Pays de la Loire avant l'engagement des dépenses du programme.

Pour tout renseignement : Direction de l'entreprise et de l'innovation au 02 28 20 56 70 ou à [poleindustrie@paysdelaloire.fr](mailto:poleindustrie@paysdelaloire.fr)

---

## Critères complémentaires

- Données supplémentaires
  - › Conditions d'accès
  - › Avec partenariat

---

## Organisme

### REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- 1 rue de la Loire  
44966 NANTES